



شركة مطارات موريتانيا ش.إ.م
ص.ب 5605 انواكشوط - س.ت. 17765

SOCIETE DES AEROPORTS DE MAURITANIE SEM
B.P : 5605 NOUAKCHOTT – R.C 17765
NIF 30900067

SOCIETE DES AEROPORTS DE MAURITANIE
COMMISSION D'EVALUATION DES OFFRES

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

1. La Société des Aéroports de Mauritanie (SAM) informe les fournisseurs qu'elle lance un avis de manifestation d'intérêt pour les prestations suivantes :

N°	TYPE DE PRESTATIONS	LIEU	DELAI DE REALISATION	OBSERVATIONS
	Transfert du concertina de la clôture de l'ancien aéroport vers le Nouvel aéroport Oumtounsy de Nouakchott	Ancien aéroport et nouvel aéroport Oumtounsy	30 jours	L'accès du personnel des prestataires est garanti par la SAM
1	Equipements pour exécution des travaux			
2	Travaux de démontage			
3	Transport			
4	Travaux d'installation			
5	Main d'oeuvre			

2. Pour participer avis de manifestation d'intérêt, le soumissionnaire doit retirer auprès de la Direction de tutelle de la Société des Aéroports de Mauritanie (**Direction Technique**), contre décharge, pendant les heures ouvrables, la copie du cadre du devis quantitatif et estimatif (versions électroniques et papiers).
3. Les prestataires qui le désirent, peuvent obtenir des précisions auprès de la Direction de tutelle de la SAM sur la nature des travaux demandés.
4. Les offres devront être remises au plus tard le **07.11.2016 à 12 heures** à la Direction de tutelle de la SAM, sous pli fermé.
5. Les offres seront ouvertes et examinées par la Commission d'Evaluation des Offres de la SAM, qui analysera :
- La Qualité des offres ;
 - Leur coût de réalisation ;
 - La compatibilité des prestations avec les normes aéroportuaires ;
 - Les modalités et délais de réalisation ;
 - L'expérience des prestataires sur le type de prestations demandés.
6. Les offres sont exprimées en toutes taxes comprises.
7. La Société des Aéroports de Mauritanie se réserve le droit de ne pas donner de suite à aucune des offres reçues ou limiter le nombre d'offre selon l'urgence des réalisations demandées, et ce, sans aucun préjudice pour elle.
8. La réception des travaux sera organisée par la Direction de tutelle avec le Service Audit et Contrôle de Gestion de la SAM, en présence du prestataire ou de son représentant.

Nouakchott, le 03.11.2016
La Commission

